



MAIRIE DE LASSY

35 580 LASSY

02.99.42.03.33

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal Séance du 18 mars 2022

L'an 2022, le 18 mars à 20 : 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/01/2022.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, M. NOËL Franck, Mme LEDUC Véronique, M. LE MERLUS François, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme VALLEE Nadine, Mme KOULA Armelle, M. MOULARD Hugues, M. GANDON Bruno, M. LEGEAY Gérard, Mme THIBAUT Caroline, Mme FOUQUART Cécile

Absents ayant donné procuration : Mme CHAUDRON Laëtitia à Mme Véronique LEDUC, M. COUGOULAT Erwann à M. Franck NOËL, M. BELLAY Marc à Mme THIBAUT Caroline,

Absents : Mme LECOUF-HUBLART Delphine, Mme GALLERAND Anne – Cécile, Mme YA Ghislaine, M. TILLAUT Matthieu

A été nommé secrétaire : Mme LEDUC Véronique

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 12

Présents : 14

Procurations : 3

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Date de la convocation : 14/03/2022

Affichage le 14/03/2022

Ordre du Jour

22-16 – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE.....	3
22-17 – RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION D’ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DANS L’EMPLOI DE JORDAN DALIBOT AVEC L’ESAT LE POMMERET	3
22-18 – MARCHES PUBLICS : MAÎTRISE D’ŒUVRE POUR LE PROJET DE CREATION D’UN COMMERCE DE BOULANGERIE	4
22-19 – MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX « RENOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT RUE PIERRE MARIE JOSSE »	5
22-20 – FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » POUR LE PROJET DE CREATION DE LA FUTURE BOULANGERIE	5
22-21 – FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION A L’ETAT AU TITRE DE LA DSIL POUR LE PROJET DE CREATION DE LA FUTURE BOULANGERIE.....	6
22-22 – FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L’APPEL A DOSSIERS « DYNAMISATION DES CENTRE BOURGS » POUR LE PROJET DE BOULANGERIE ..	7
22-23 – FINANCES : DEMANDE DE FINANCEMENT AU DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE POUR LE PROJET DE CREATION D’UN SKATE PARK	8
22-24 – FINANCES : DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES SAINTE MARIE ET SAINT MARTIN	9
22-25 – INTERCOMMUNALITE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PARTICIPATION DES COMMUNES HORS TERRITOIRE AUX FRAIS DE GESTION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE GUER.....	10

22-16 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En vue du futur vote du budget primitif 2022 (budget principal, budget annexe et budget autonome), M. Franck Noël, 1^{er} adjoint au Maire en charge du développement économique et des finances, propose le Rapport d'Orientation Budgétaire et anime un Débat d'Orientation Budgétaire.

Le résultat de l'année budgétaire 2021 sur le budget principal sera de 66 000 € environ. Nous constatons une baisse de ce résultat comparativement aux années précédentes. M. Noël explique qu'il va falloir augmenter les recettes communales et baisser les dépenses sur le budget principal.

Mme Thibault l'interroge sur les raisons de la baisse des dotations d'Etat. M. Noël explique que c'est complexe d'y répondre et qu'il convient plutôt de poser cette question à l'Etat.

Sur le budget principal, l'annuité de la dette est en baisse constante. En 2026, toutes les dettes communales seront échues.

Sur le budget assainissement, l'échéance de la dette en cours est en 2027.

M. Noël présente les demandes des services en matière d'investissement. Certains travaux d'importance sont à prévoir à la station d'épuration.

Un renouvellement de véhicules est à prévoir en 2022 pour les services techniques.

M. Noël précise que des pistes d'économie en fonctionnement vont être explorées par les services.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CONFIRMER** que ce Débat d'Orientation Budgétaire est conforme à la norme
- **DE PRENDRE** acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire

(Pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

22-17 – RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DANS L'EMPLOI DE JORDAN DALIBOT AVEC L'ESAT LE POMMERET

Par délibération 22-05 en date du 28 janvier 2022, le conseil municipal prolongeait d'un an le contrat Unique d'Insertion aux services techniques sur un poste consacré principalement à l'entretien des espaces verts.

L'agent prolongé était précédemment salarié de l'ESAT Le Pommeret et était accompagné sur un plan social par cette même structure.

L'ESAT propose à nouveau en 2022 à la Commune de Lassy un accompagnement social de cet agent. Ceci permet de faciliter l'intégration de l'agent dans ses fonctions et lui permettre de gagner en autonomie au moyen de l'accompagnement de travailleurs sociaux qui lui sont familiers (bilans, organisation administrative, soutien en matière de formation etc.)

Cet accompagnement fait l'objet de la signature d'une convention d'accompagnement et de suivi dans l'emploi.

La convention, d'une durée d'un an, précise que le montant de la participation financière de la commune s'élèverait à 707.52 €.

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP) peut intervenir pour le financement de cet accompagnement social d'un agent reconnu comme ayant la qualité de Travailleur Handicapé.

La participation financière de la Commune, d'un montant de 707.52 €, serait intégralement prise en charge et remboursé par le FIPHP.

Après avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la proposition du Maire de faire bénéficier l'agent prolongé en contrat aidé « PEC » d'un accompagnement et de suivi dans l'emploi par l'ESAT Le Pommeret**
- **D'AUTORISER le Maire à signer la convention précisant une participation financière de la Commune de 707.52 €**
- **D'AUTORISER le Maire à solliciter une prise en charge de cette prestation par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP) à hauteur de 707.52 €.**

(Pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

22-18 – MARCHES PUBLICS : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE CREATION D'UN COMMERCE DE BOULANGERIE

Vu l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le conseil municipal à charger le Maire de souscrire un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation sous réserve d'une bonne définition du besoin,

Vu l'estimation des travaux nécessaires à la création du commerce de boulangerie,

L'activité de boulangerie sur la Commune a cessé fin janvier 2022.

Cette activité commerciale est essentielle pour la dynamisation du bourg et pour les habitants de la Commune.

Il convient de permettre l'installation d'une nouvelle boulangerie dans des délais les plus optimisés possibles.

Ainsi, il convient en premier lieu que la Commune, en sa qualité de futur maître d'ouvrage de cette opération, s'entoure d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Les travaux de cette opération sont estimés à 210 000 € HT.

Une mission de maîtrise d'œuvre complète (études préalables, consultations des opérateurs économiques pour les travaux, analyse des offres, direction des travaux et accompagnement à la réception) pour une telle opération est estimée à 27 000 € HT maximum, soit 32 400 € TTC.

Considérant qu'il convient de lancer rapidement cette mission de maîtrise d'œuvre,

Monsieur le Maire précise que l'estimation a été réalisée sur la base d'un montant de travaux équivalent à 1500 € HT le m², ce qui semble être largement suffisant.

Après avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER le Maire à souscrire et signer le marché afférent, après procédure adaptée de mise en concurrence, dans la limite d'un montant maximum de 27 000 € HT.**

(Pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

22-19 – MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX « RENOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT RUE PIERRE MARIE JOSSE »

La toiture du bâtiment communal situé Rue Pierre Marie Josse est en très mauvais état. Des infiltrations sont constatées au niveau du numéro 11 de la Rue.

Il convient de procéder à sa rénovation.

Ainsi, plusieurs opérateurs économiques ont été consultés. La plupart des entreprises consultées ont répondu que leur planning de chantiers était déjà bien étoffé et qu'elles ne pourraient pas assumer une nouvelle opération avant quelques mois de délais.

2 entreprises locales ont néanmoins visité les locaux :

- Entreprise Colombel de Lassy
- RMS Couverture

Seule RMS Couverture a proposé une offre et une prestation. Cette entreprise a la capacité de procéder à de la reprise nécessaire de la charpente et peut intervenir courant avril – mai. La durée des travaux est d'un mois.

Le montant de l'offre de RMS Couverture est de 29 544.23 € HT soit 32 483.05 € TTC.

Le montant du devis étant inférieur à 40 000 € HT (seuil de mise en concurrence obligatoire),
- vu l'urgence de procéder à ces travaux de rénovation de couverture (infiltrations et accueil d'activités professionnelles au numéros 7 et 9),
- étant donné que d'autres opérateurs ont été approchés pour obtenir une proposition de prestation, vu leur indisponibilité,

Monsieur le Maire précise que les travaux pourront être réalisés par M. Piel courant avril – mai et qu'il s'agit bien de rénover la toiture de l'ensemble du bâtiment des numéros 7, 9 et 11 de la rue Pierre Marie Josse.

Après avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER le marché public « rénovation de la toiture du bâtiment Rue Pierre Marie Josse » à l'entreprise RMS Couverture pour un montant de 29 544.23 € HT, soit 32 483.05 € TTC**
- **D'AUTORISER le Maire à signer les pièces du marché public.**

(Pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

22-20 – FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » POUR LE PROJET DE CREATION DE LA FUTURE BOULANGERIE

Le projet de création d'un commerce de boulangerie – pâtisserie sur la Commune de Lassy peut faire l'objet d'un soutien de la Région Bretagne au titre du dispositif 2022 « Bien vivre partout en Bretagne ».

La Région accompagne effectivement les communes dans la réalisation et la mise en œuvre de stratégies globales de dynamisation de centres villes ou centres bourg.

Sont éligibles les projets d'investissement ou les études.

Une boulangerie est considérée comme une activité essentielle pour un bourg et sa création peut donc être accompagnée par la Région.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Objet	Montant en en € HT	Montant en € TTC	FINANCEMENT	Montant en €
Maîtrise d'œuvre et autres études	30 000	36 000	REGION « bien vivre partout en Bretagne »	76 300
Diagnostic énergétique	1 500	1 800	DEPARTEMENT « dynamisation des centre-bourgs »	95 375
Travaux	210 000	252 000	ETAT	114 450
Equipements	140 000	168 000	CRTE (Etat)	10 000
			AUTOFINANCEMENT	161 675
			EMPRUNT	0
TOTAL	381 500	457 800	TOTAL	457 800

Après avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le projet de création d'une boulangerie**
- **DE SOLLICITER une aide de la Région au titre du dispositif « bien vivre partout en Bretagne » à hauteur de 20 % du montant total HT du projet, soit un montant de 76 300 €**
- **D'ARRÊTER le plan de financement précité**
- **D'AUTORISER le Maire à solliciter une aide de la Région au titre du dispositif « bien vivre partout en Bretagne ».**

(Pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

22-21 – FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL POUR LE PROJET DE CREATION DE LA FUTURE BOULANGERIE

Le projet de création d'un commerce de boulangerie – pâtisserie sur la Commune de Lassy peut faire l'objet d'un soutien de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local 2022.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Objet	Montant en en € HT	Montant en € TTC	FINANCEMENT	Montant en €
Maîtrise d'œuvre et autres études	30 000	36 000	ETAT (DSIL)	114 450 €
Diagnostic énergétique	1 500	1 800	REGION « bien vivre partout en Bretagne »	76 300

Travaux	210 000	252 000	DEPARTEMENT « dynamisation des centre-bourgs »	95 375
Equipements	140 000	168 000	CRTE (Etat)	10 000
			AUTOFINANCEMENT	161 675
			EMPRUNT	0
TOTAL	381 500	457 800	TOTAL	457 800

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de création d'une boulangerie
- **DE SOLLICITER** une aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement à hauteur de 30 % du montant total HT du projet, soit un montant de 114 450 €
- **D'ARRÊTER** le plan de financement précité
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement.

(Pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

22-22 – FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'APPEL A DOSSIERS « DYNAMISATION DES CENTRE BOURGS » POUR LE PROJET DE BOULANGERIE

Le projet de création d'un commerce de boulangerie – pâtisserie sur la Commune de Lassy peut faire l'objet d'un soutien du Département d'Ille et Vilaine au titre de l'appel à dossiers « Dynamisation des centre-bourgs ». Ce type de commerce est en effet considéré comme essentiel.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Objet	Montant en en € HT	Montant en € TTC	FINANCEMENT	Montant en €
Maîtrise d'œuvre et autres études	30 000	36 000	ETAT (DSIL)	114 450 €
Diagnostic énergétique	1 500	1 800	REGION « bien vivre partout en Bretagne »	76 300
Travaux	210 000	252 000	DEPARTEMENT « dynamisation des centre-bourgs »	95 375
Equipements	140 000	168 000	CRTE (Etat)	10 000
			AUTOFINANCEMENT	161 675
			EMPRUNT	0

TOTAL	381 500	457 800	TOTAL	457 800
--------------	----------------	----------------	--------------	----------------

Après avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le projet de création d'une boulangerie**
- **DE SOLLICITER une aide du Département 35 au titre de l'appel à projets « dynamisation des centre-bourgs » d'un montant de 95 375 €**
- **D'ARRÊTER le plan de financement précité**
- **D'AUTORISER le Maire à solliciter une aide du Département 35 au titre de l'appel à projets « Dynamisation des centre-bourgs ».**

(Pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

22-23 – FINANCES : DEMANDE DE FINANCEMENT AU DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE POUR LE PROJET DE CREATION D'UN SKATE PARK

Pour ce projet, la Commune en tant que Maître d'Ouvrage, peut bénéficier d'un soutien du Département à travers le Fonds de Soutien Territorial (FST).

Le présent conseil a déjà délibéré en date du 21 mai 2021 pour solliciter le soutien du Département 35 au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Il convient de préciser le plan de financement.

Le coût total du projet est de 94 657 € HT, soit 113 588 € TTC. Ce coût englobe la totalité des prestations relatives au projet, à savoir : acquisition de parcelles, terrassement et construction de la dalle accueillant la structure skate-park, fourniture et installation des modules de skate-park, aménagement des abords, aménagement des accès piétons et secours, éclairage, etc. Le FST intervient à hauteur de 32.8 % du montant total HT du projet (taux modulé propre à la Commune de Lassy).

Ainsi, la Commune peut solliciter une enveloppe FST d'un montant de 31 047.50 €.

Le plan de financement du projet est présenté aux membres de l'Assemblée.

DEPENSES			RECETTES	
Objet	Montant en en € HT	Montant en € TTC	FINANCEMENT	Montant en €
Acquisition de parcelles	14 167	17 000	DETR	26 100
Terrassement - dalle	46 130	55 356	FST	31 047.50
Modules de skate park	30 360	36 432	CRTE	5 000
Aménagement (paysager, éclairage plateforme)	4 000	4 800	AUTOFINANCEMENT	51 440.50

			EMPRUNT	0
TOTAL	94 657	113 588	TOTAL	113 588

Après avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le projet « construction d'un skate-park et aménagements annexes divers »**
- **DE SOLLICITER une aide du Département au titre du FST à hauteur de 32.8 % du montant total HT du projet, soit un montant de 31 047.50 €**
- **D'ARRÊTER le plan de financement précité**
- **D'AUTORISER le Maire à solliciter une aide du Département au titre du FST.**

(Pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

22-24 – FINANCES : DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES SAINTE MARIE ET SAINT MARTIN

Les 2 écoles privées Saint Martin et Sainte Marie de Guichen – Pont Réan accueillent des enfants de Lassy.

Elles sollicitent la Commune de Lassy pour une participation financière aux frais de fonctionnement des établissements dans la mesure où elles accueillent des enfants lasséens. Elles sollicitent également une participation financière relative à la mise en œuvre de projets pédagogiques.

Conformément à la loi du 28 octobre 2009,

Il est proposé de participer financièrement au fonctionnement de l'école privée, en vertu de l'égalité de traitement devant la charge publique, à hauteur d'un montant de 95.11 € par enfant.

Concernant l'école Saint Martin de Guichen (6 élèves)

La participation globale est de 570.66 €

Financement projet artistique : 35 €

Financement « le corps au centre des apprentissages » : 17 €

La participation totale demandée par l'école Saint Martin est de 622.66 €.

Concernant l'école Sainte Marie située à Guichen – Pont Réan (3 élèves)

La participation globale est de 285.33 €

Financement projet Puy du Fou : 42 €

Financement « création d'un hymne à l'école » : 12 €

Financement « le corps au centre des apprentissages » : 9 €

La participation totale demandée par l'école Sainte Marie est de 348.33 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint Martin pour un montant total de 622.66 €**
- **D'APPROUVER la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Marie pour un montant total de 348.33 €**

- **D'AUTORISER le Maire à procéder au versement des participations financières.**

(Pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

22-25 – INTERCOMMUNALITE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PARTICIPATION DES COMMUNES HORS TERRITOIRE AUX FRAIS DE GESTION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE GUER

Les scolaires de l'école de Lassy ont accès aux séances de natation proposées par la piscine de Guer gérée par « De l'Oust à Brocéliande Communauté ».

Une convention globale de partenariat pour la participation des communes aux frais de gestion de la piscine communautaire de Guer détermine les conditions relatives à l'utilisation de ce service par la Communauté de Communes précitée.

Les élèves de Lassy ont accès aux séances scolaires à la piscine de Guer (format 1). Concernant cet accès aux scolaires, il est prévu durant l'année 20 séances.

La participation aux frais de gestion est déterminée comme suit :

- un forfait de 197 € par séance, soit un montant total de 3940 €.
- un prix unitaire de 1.05 € par élève par séance, soit une estimation de 525 € considérant une moyenne de 25 enfants par séance.

Le montant total de la participation communale serait de 4 465 € environ.

La Commune de Lassy doit s'engager, selon les termes de cette convention, à :

- participer au financement de l'équipement (gestion) à raison d'un forfait d'un montant de 2512.81 € pour l'année 2020 – 2021 pour 20 séances de natation scolaire / an.
- prendre acte de la participation financière de l'école de Lassy à hauteur d'un montant de 1 € par élève par séance.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE PARTICIPER au financement de la gestion de l'équipement dans les conditions précitées pour un montant total d'environ 4 465 €.**
- **D'APPROUVER les dispositions de la convention globale de partenariat pour la participation des communes aux frais de gestion de la piscine communautaire de Guer**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer cette convention et engager la participation financière**

(Pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS AU CONSEIL

/

DEVIS SIGNES

FOURNISSEUR	SERVICE	OBJET	MONTANT TTC
SOFIBAC	Services techniques	Vêtements de travail	1964.74
BECHARD PAYSAGES	Services techniques	Elagage	2052
CCI	Mairie	Etude marché boulangerie	2400
MANUTAN	restaurant	Tabouret sur roulettes	367.74
IPC	Services techniques	Produits divers	526.75
VERALIA	Services techniques	Fertilisation	1054.32
VERALIA	Services techniques	Fleurissement	1294.22
H TUBE	Mairie	Busage fossé skate park	331.99
LES ATELIERS DU GLOFE	Restaurant	Sacs poubelle	483.60
SAPEURS POMPIERS	Ecole	Formation premiers secours	450
AIRLESS	Mairie	Peinture salle des associations	3408
ALIANCE FROID CUISINE	Restaurant	Réparation marmite	410.02
VEOLIA	STEP	Livraison Chlorure ferrique	3546.84

La séance est levée à 21h55.